

INFORMATION SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE 2018/2019

Pour les élèves domiciliés dans le NORD

Le site destiné aux familles nordistes est accessible à l'adresse <https://nord.transportscolaire.hautsdefrance.fr> est désormais ouvert.

Il concerne les élèves qui :

- sont domiciliés et/ou scolarisés hors des agglomérations urbaines de Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Maubeuge et Valenciennes,
- ne sont pas en situation de handicap (le cas échéant, leur inscription est à formuler sur le site <https://transportscolaire-handicap.lenord.fr>),
- s'inscrivent dans votre établissement pour la prochaine rentrée ou dont la situation change (domiciliation, scolarisation, régime scolaire).

L'inscription se fait en ligne sur le site « <https://nord.transportscolaire.hautsdefrance.fr> », nous nous chargeons de la validation et vous recevez la prise en charge à votre domicile.

Il est néanmoins toujours possible pour les familles qui ne peuvent ou ne veulent pas faire leur demande en ligne, d'y procéder via un formulaire papier. Ce document est imprimable directement depuis le site des transports.

Les élèves bénéficiaires de la gratuité des transports scolaires au titre de la présente année scolaire et dont la situation ne change pas à la rentrée recevront, dans le courant du mois de juillet, le renouvellement automatique de leur(s) prise(s) en charge : par voie postale si leur demande a initialement été faite via un formulaire papier ou par voie électronique en se connectant à leur compte depuis notre site internet. Les familles de ces élèves n'ont donc pas à formuler de demande en ligne pour la prochaine rentrée.

Une évolution importante est à noter : les élèves dont la situation change en cours d'année scolaire pourront procéder à la modification de leur dossier directement depuis le site internet des transports, via l'onglet « changement de situation ». Il ne sera donc plus nécessaire de renseigner un formulaire papier. Toutes les situations sont donc désormais gérables en ligne.

A noter : Les élèves actuellement à l'EPIL et ayant déjà la gratuité par le Département du Nord étant Hors des communes membres de la Métropole Européenne de Lille n'ont pas à renouveler leur demande. S'ils ne sont pas en fin de cycle, le renouvellement se fait automatiquement. ***Donc, seuls les élèves en fin de cycle (3^{ème} et en 2^{ème} année CAP) doivent effectuer une demande.***

Pour les élèves domiciliés dans le PAS DE CALAIS

prise en charge par le département (vous reporter au flyer « carte de transport scolaire » pour les élèves domiciliés dans le pas-de-calais)

L'inscription se fait en ligne sur le site « <https://pasdecalais.transportscolaire.hautsdefrance.fr> », nous nous chargeons de la validation et vous recevez la prise en charge à votre domicile.

.../...



Seuls les nouveaux élèves auront à formuler une demande. Ceux déjà inscrits chez nous et titulaires d'une carte au titre de l'exercice 2017/2018 n'ont aucune démarche à effectuer : leur carte sera reconduite automatiquement jusqu'à la fin de leur cycle.

Etudiant en BTS

Démarche possible auprès de TRANSPOLE, Formule 4-25 ans pour les étudiants domiciliés dans les communes membres de la Métropole Européenne de Lille.

Les élèves hors communes membres de la MEL et voyageant par le train peuvent se renseigner en gare SNCF pour «abonnement étudiant ».